

DÉPARTEMENT DE LOIR- et- CHER

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant les demandes d'autorisations environnementales

présentée par

la Société **CATELLA LOGISTIC EUROPE**

en vue de l'exploitation de deux entrepôts de stockage de
matières combustibles et aux demandes de permis de
construire associées

sur le territoire des communes de

Romorantin-Lanthenay et Villefranche-sur-Cher (41)

**PROCES-VERBAL DE SYNTHÈSE
DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Commissaire enquêteur : Eugène BONNAL

L'enquête publique relative à la demande présentée par la Société CATELLA LOGISTIC EUROPE , en vue d'obtenir l'autorisation pour l'exploitation de deux entrepôts de stockage de matières combustibles et aux demandes de permis de construire associées, sur le territoire des communes de Romorantin-Lanthenay et Villefranche-sur Cher, s'est tenue du lundi 5 juin 2023 à partir de 13h30 au mercredi 5 juillet 2023 jusqu'à 17h30 h, soit pendant 30 jours consécutifs.

Toutes les dispositions de l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête publique ont été respectées.

1. Résumé statistique du déroulement de l'enquête

1.1 Personnes rencontrées

Durant les 4 permanences, j'ai rencontré 8 personnes selon la répartition suivante :

Lundi 5 juin 2023	13h30 à 17h30	1
Vendredi 16 juin 2023	14h00 à 17h00	3
Lundi 26 juin 2023	14h00 à 17h00	0
Mercredi 5 juillet 2023	13h30 à 17h30	4

Les échanges ont été courtois.

1.2 Contributions reçues

Le public a utilisé les différents moyens mis à sa disposition pour effectuer ses observations :

Moyens utilisés	Contributions
Registre Romorantin-Lanthenay	26
Registre Villefranche-sur-Cher	1
Adresse mail préfecture	93

Deux personnes ont déposé oralement leur contribution favorable au projet.

Au total, l'enquête a suscité 122 contributions exprimées, se décomposant comme suit : 65 favorables, 57 défavorables.

La première période de l'enquête publique du 7 mars au 6 avril 2023 avait suscité 117 contributions, 32 contributions inscrites sur les registres et 85 déposées sur l'adresse mail dédiée de la préfecture de Loir et Cher, se décomposant comme suit : 93 défavorables, 20 favorables et 4 sans avis. **Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral organisant l'enquête publique ces contributions ont été prises en considération dans ce Procès verbal de synthèse des observations.**

Des mêmes personnes ont déposé plusieurs contributions défavorables.

Les contributions arrivées hors délais n'ont pas été prises en compte, mais figurent sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher.

A) SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS A L'ENQUÊTE CLASSÉES PAR THÈME :

Les observations sont traitées par thème et font référence à des observations précises des registres d'enquête, de l'adresse internet dédiée et oralement.

I. AVIS DÉFAVORABLES AU PROJET

1. Conception du projet

- 1.1 Le projet sert surtout à l'enrichissement des promoteurs ;
- 1.2 Le projet couvre une surface immense. Il est disproportionné, inadapté et potentiellement très impactant ;
- 1.3 Le modèle économique, imposé par les plateformes logistiques, conduit à des projets démesurés ;
- 1.4 Les plateformes logistiques, déjà nombreuses dans la région Centre Val-de-Loire contribuent et facilitent la surconsommation et vont à l'encontre des objectifs nationaux de limitation des gaz à effet de serre et de la neutralité carbone ;
- 1.5 Les plateformes logistiques contribuent par le trafic qu'elles génèrent au réchauffement climatique et mettent en danger, la santé des habitants et la qualité de vie de nos descendants ;
- 1.6 Le stockage de produits combustibles ne risque-t-il pas en cas d'incendie de nuire à la santé des riverains et à l'environnement, quelles sont les garanties apportées par le responsable de projet ?
- 1.7 Le site ne devrait-il pas être classé SEVESO ?
- 1.8 Quelle sera la surface précise des panneaux solaires ? Pourquoi ne pas couvrir la totalité des toitures ? Quand seront-ils raccordés au réseau de distribution électrique ?
- 1.9 même si le projet dépend bien de la société « Catella Logistic Europe » immatriculée en France, cette dernière est une filiale de la société « Catella AB » immatriculée en Suède !

2. Impact des transports

- 2.1 Le projet, avec les 400 trajets de poids lourds et les 600 mouvements de véhicules légers par jour, va engendrer un accroissement important du trafic routier ;
- 2.2 La traversée de villages : La Ferté Saint Aubin, Chaumont sur Tharonne, La Ferté Beauharnais, Millançais dont la traversée est déjà difficile sans ce trafic supplémentaire ne risque t-il pas de nous mener dans une situation identique à celle de Mur en Sologne où le passage incessant des poids lourds empoisonne la vie des habitants ?
- 2.3 La D922 sera t-elle limitée en tonnage et des contrôles sont ils prévus ?
- 2.4 La question du contournement de Romorantin par la D765 (prolongement de la D922) a t-elle été étudié, cette voie est déjà fortement ralentie à certaines heures de la journée, un élargissement de cette D965 et un agrandissement des rond-point ont ils été prévus ?
- 2.5 L'augmentation du trafic routier va générer des nuisances supplémentaires(bruit, pollution de l'air, perte de tranquillité des riverains, impact sur la santé des habitants...);
- 2.6 L'augmentation du trafic va accroître les risques routiers : encombrement aux heures de pointe, risque de collisions aux entrées et sorties des bases logistiques ;
- 2.7 L'augmentation du trafic va dégrader le réseau routier alentour, endommager les chaussées, détériorer les bas côtés lors du stationnement des camions boulevard Georges Pompidou ;
- 2.8 Quelle part du trafic sortira et rentrera par l'autoroute A 85, quelle part empruntera le réseau local (routes de contournement de Romorantin- Lantenay, traversées des communes au nord et au sud des bases logistiques) ;
- 2.9 Qui aura à supporter financièrement la remise en état du réseau routier et ses abords.

3. Impact environnemental

- 3.1 L'augmentation du trafic routier va engendrer une augmentation des gaz à effet de serre(GES) avec des pollutions atmosphériques, des nuisances acoustiques , sonores et lumineuses ;
- 3.2 La qualité de vie des riverains sera impactée avec des conséquences sur leur santé ;
- 3.3 Quel est le chiffrage de l'augmentation du bruit lié à l'augmentation du trafic routier ?
- 3.4 Ce projet est en contradiction avec le zonage Natura 2000 de la Sologne.Il nuit à la biodiversité du fait de la destruction de zones humides, même si des compensations sont envisagées, sans preuve de succès pour l'Orchis Pyramidale ;
- 3.5 Ce projet va artificialiser 13 ha de sols sur 18, alors qu'il existe des bâtiments industriels désaffectés dans les environs ;

- 3.6 Les mesures d'évitement et de compensation ne permettront pas de préserver ou de retrouver la fonctionnalité et l'usage du site actuel ; A la disparition des bases logistiques, les terres pourront-elles être restaurées, la zone pourra-t-elle retrouver son biotope, compte tenu des apports de matériaux nécessaires pour remblayer des zones marécageuses ?
- 3.7 La quantité d'eau nécessaire au fonctionnement des deux entrepôts alimentés par le réseau d'eau potable de la ville sera très importante , elle s'élèvera à environ 8 000m² ;
- 3.8 Le descriptif des permis de construire ne permet pas de connaître la hauteur effective des bâtiments compte tenu du remblai ; quel est le niveau zéro ?
- 3.9 Quel est le volume prévu de remblai, et comment est prévu sa mise en place sans devoir emprunter des allées privées ?

4. Concertation, climat social

- 4.1 Aucune plateforme logistique n'a tenu ses promesses en matière d'emplois tant en nombre qu'en qualité ;
- 4.2 Comment peut-on annoncer un nombre d'emplois alors que les entreprises, locataires ne sont pas connues ? Et qu'en plus les manutentions seront à l'avenir automatisées ;
- 4.3 Les emplois annoncés sont-ils qualifiés et durables ? bénéficieront-ils à la population locale, compte tenu des difficultés actuelles à recruter pour les activités logistiques dans les environs ;
- 4.4 La Sologne a besoin d'emplois productifs, artisanaux ou touristiques mais pas de base logistique ;
- 4.5 L'étude d'un dossier aussi épais aurait nécessité un débat public ou une réunion publique ;

5. Impact sur le paysage ,le patrimoine immobilier

- 5.1 Ces hauts et longs bâtiments vont défigurer la Sologne et dévaloriser le patrimoine immobilier des riverains .

6. Tourisme

- 6.1 L'activité touristique et de loisirs sera impactée durablement et de façon négative .

7. Impact économique

- 7.1 Le projet va à l'encontre du soutien à l'emploi local et durable ;
- 7.2 Ce type de projet détruit le commerce local au profit du commerce en ligne de produits fabriqués ailleurs avec un impact environnemental fort .

II. AVIS FAVORABLES AU PROJET (qui n'appellent pas de réponse)

Les personnes favorables au projet font savoir que:

1. L'installation de la plateforme Catella est une réelle opportunité pour le territoire de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois, en termes d'emploi, de développement et d'attractivité de nos communes et en terme social. Ces terrains à proximité de l'échangeur de l'autoroute A85 sont fléchés de longue date pour y accueillir des activités économiques et c'est mal connaître la qualité du sol de ces parcelles pour imaginer y faire du maraîchage ;
2. Demain cet outil sera à la disposition des entreprises et des commerces locaux et il pourra être raccordé au ferroviaire si nécessaire. Notre bassin connaît un faible taux de qualification de la population, et bien évidemment les demandeurs d'emploi sont très souvent les moins bien formés. On peut se gausser des emplois qui seront proposés mais ils seront accessibles aux moins qualifiés avec une perspective d'évolution. Aussi en tant que Président de la Maison de l'emploi et de la Mission Locale du Romorantinais j'affirme que ces emplois sont nécessaires aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de notre territoire ;
3. Compte tenu de la conjoncture actuelle , des divers problèmes économiques, le projet de plateforme logistique à Romorantin- Lanthenay ne peut être que bénéfique pour le bassin de l'emploi et les répercussions sociales et économiques sur notre ville . Je suis entièrement favorable à l'installation d'une plate-forme logistique sur Romorantin-Lanthenay ;
4. Habitante de Romorantin-Lanthenay et soucieuse de son développement, je soutiens ce projet, qui pour moi apportera un nouveau dynamisme, de par sa proximité même de l'autoroute et de la création d'environ 400 emplois. Une opportunité pour notre ville ;
5. De plus nos jeunes en général et les élèves en particulier lorsqu'ils doivent trouver des stages (notamment les BTS) sont trop souvent amenés à les chercher et les effectuer en dehors de la ville. Il en va de même pour les recherches d' apprentissage ;
6. Je me permets de vous faire part de mon enthousiasme sur le projet de Plateforme Logistique sur Romorantin. Après la fermeture de Matra, cela permettrait de relancer l'économie de notre belle ville, mais également proposer des emplois. Proche de l'autoroute, ce projet serait vraiment de bon augure à mon sens. Ne passons pas à côté de cette belle opportunité ;
7. Il est important que ce projet puisse aboutir rapidement afin de redynamiser la ville et en terme d'emploi que cela va générer ;
8. Ce projet est idéalement placé à proximité même de l'autoroute, à moins de 2heures de Paris et menant aux villes de Clermont Ferrand, Nantes, Bordeaux, ;
9. Il serait judicieux de pas laisser passer cette opportunité pour nos communes ;
10. Nous sommes maître d'oeuvre de la construction, installés près de ROMRANTIN. Nous sommes très favorables et nous soutenons très fortement l'implantation de la Plateforme logistique de CATELLA en particulier en ce qui concerne le développement de l'emploi et l'activité économique ;
- 11 .Je souhaite apporter tout mon soutien au projet de plateforme logistique de CATELLA

sur la ZAC de Romorantin-Lanthenay. En effet ce projet en plus d'être créateur d'emplois servira au bon développement de notre commune et des communes environnantes. Ce projet nous ouvrira en tant que professionnel de nouvelles opportunités et de nombreuses connexions complémentaires ;

12.La plateforme ne devrait générer qu'une faible augmentation de trafic dans secteur du fait de la proximité de l'autoroute ;

13. Des panneaux photovoltaïques sont prévus en toiture ;

14. Aucune autre alternative d'implantation existe sur les communes ;

15. Les zones humides seront reconstituées ;

16. Cette nouvelle plateforme va créer plusieurs emplois et cela sera bénéfique pour tous les commerces ;

17.Je suis pour le projet, des emplois évidemment sur place pour le secteur de Villefranche sur cher et Romorantin , nos commerçants ici à Villefranche sur cher , boucher, boulanger, épicier, attendent beaucoup de cette plate forme ;

18.Je demeure à Villefranche sur Cher et je suis favorable au projet de plateforme logistique CATELLA.

19.Je me suis permise de contacter la société CATELLA, comme indiqué dans l'avis d'enquête publique, affiché sur le site internet de la mairie de Villefranche, pour un point important quant à l'utilisation optimum de l'échangeur autoroutier A 85 desservant les communes de Villefranche sur Cher et Romorantin Lanthenay. La correspondante du secteur développement de l'entreprise m'a bien précisé : "que les bâtiments de plateforme logistique sont installés généralement près d'échangeur autoroutier ; leur objectif privilégié est d'optimiser le temps et les kilomètres effectués par les véhicules".

L'échangeur de l'A85 est un avantage qui doit être utilisé au maximum.

De plus, c'est une opportunité d'offres d'emploi (quel qu'en soit le nombre au démarrage) afin de redynamiser l'économie locale.

Il faut préparer l'avenir et contribuer au développement du Loir et Cher.

20.L'installation de la plateforme logistique CATELLA permettra de développer l'activité économique de Villefranche sur Cher et les nombreux emplois qui en découleront (+ de pouvoir d'achat).

21.Cette zone d'activités trouvera enfin un devenir.

22.Commerçante sur Romorantin, je suis très favorable à l'installation de l'entreprise Catella, le bassin de l'emploi étant tellement compliqué aujourd'hui, la création de nouveaux emplois dans la ville ne peut être qu'un plus pour la vie de nos commerces et de notre ville. J'ai pu en plus voir que l'entreprise Catella a tout fait pour faire au mieux pour l'écologie et le respect de l'environnement. C'est notre avenir et l'emploi de nos enfants qui sont en jeu.

III. QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1. Quelle est durée du trajet estimé entre le SDIS 41 est la plateforme ?
2. Quelle sont les caractéristiques du réseau incendie extérieur et intérieur au site (débit,réserves d'eau..) ?
3. Concernant la construction des entrepôts, Catella fera-t-il appel à des entreprises locales ou régionales ?
4. Quelles sont les mesures prises pour la surveillance du site en dehors des heures ouvrables ?
5. La surveillance des niveaux de bruit autour des ICPE est une obligation réglementaire. Qui pilotera ces mesures de contrôle et qui les supervisera ?

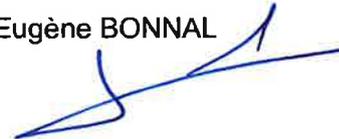
Comme prévu à l'arrêté préfectoral, j'ai pris rendez-vous avec le représentant de la société CATELLA LOGISTIC EUROPE, porteur du projet, le 11 juillet 2023 afin de lui remettre le procès-verbal de synthèse recueillant les observations et les questions du commissaire enquêteur.

Ce procès-verbal lui a été remis ce jour, et je l'invite maintenant à fournir, dans un délai maximum de 15 jours, un mémoire en réponse aux observations formulées par le public.

A Bourges, le 11 juillet 2023

Le Commissaire enquêteur

Eugène BONNAL



Reçu en mains propres, le 11 juillet 2023



CATELLA LOGISTIC EUROPE
SAS au capital de 50 000 €
184 rue de la Pompe - 75116 PARIS
RCS Paris B 838 433 811 - APE 7022Z
TVA FR71838433811 - Tél : 01 55 79 79 79

11 JUL 2023